

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 10 août 2026 à 19h30.

Sont présents: Mylène Vézina, Michel Michaud, Gilles St-Pierre, Mario Yockell, Christian St-Pierre et David Chassé.

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Christian Beaulieu, maire. Est aussi présente Magali Savoie, greffière-trésorière adjointe.

16 personnes présentes dans la salle.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2026-155 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Michel Michaud, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2026-156 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026

Il est proposé par Michel Michaud, appuyé par David Chassé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

CORRESPONDANCE CITOYENNE :

2026-157 Demande de dérogation mineure 2026-003 – 169, rue Principale

La nature de la demande vise à autoriser la construction d'un gazebo de 3.66 m (12 pi) par 6.01 m (20 pi) pour une superficie de 22.5 m².

La superficie maximale autorisée est de 20 m² selon l'article 128 du règlement de zonage #2013-270.

CONSIDÉRANT QUE le requérant est de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation est mineure;

CONSIDÉRANT QUE le refus de la demande créerait un préjudice majeur au requérant;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne causerait aucun préjudice aux voisins de l'emplacement visé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Michaud, appuyé par Christian St-Pierre et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure, tel que recommandé par le *Comité consultatif d'urbanisme*.

Demande de don – Projet Sentier du cœur

Le conseil étant en attente de précisions, le sujet est reporté à la prochaine séance.

2026-158 Demande d'autorisation – Tire de tracteurs antiques St-Valérien

Christian St-Pierre déclare son intérêt dans ce dossier et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter.

Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Mylène Vézina et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien est en accord avec la tenue de l'activité de tire de tracteurs antiques, et n'a aucune objection concernant l'émission d'un permis de boisson pour cette activité, qui se tiendra le 22 août 2026.

Erreur d'impression – p.2898

FINANCES :

2026-159 Accepter les comptes du mois de juillet

La liste des comptes du mois de juillet est classée aux archives à la section *Ressources financières* sous le numéro **05-310** et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Christian St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de juillet au montant de 231,031.84\$ et en autorise le paiement.

PROJETS ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2026-160 Adoption du règlement 2026-380 modifiant le règlement 2024-365 relatif aux règles de régie interne

ATTENDU QUE le conseil municipal désire modifier le règlement 2024-365 relatif aux règles de régie interne pour interdire la captation d'images ou de sons lors des séances du conseil, conformément à l'article 149.1 du *Code municipal du Québec* (« CM »);

ATTENDU QUE le conseil municipal peut prescrire la durée de la période de questions et la procédure à suivre pour poser une question, conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec* (« CM »);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Christian St-Pierre et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 13 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Michaud, appuyé par Mario Yockell et résolu à l'unanimité que le règlement # 2026-380 modifiant le règlement 2024-365 relatif aux règles de régie interne est et soit adopté, décrétant et statuant ce qui suit :

Article 1 Le Règlement numéro 2024-365 relatif aux règles de régie interne est modifié par l'insertion, après l'article 5, des articles 6, 7 et 8 :

Article 6 Captation d'images et de sons

L'utilisation de tout appareil photographique, de caméra vidéo, de caméra de télévision ou de tout autre appareil technologique est interdite. Cependant, l'enregistrement vidéo de chaque séance est diffusé gratuitement sur le site Internet de la municipalité. L'enregistrement vidéo doit être disponible à compter du jour ouvrable suivant celui où la séance a pris fin, pour une période minimale de cinq ans (article 149.1 CM).

Article 7 Période de questions

La séance du conseil comprend une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil (CM, article 150).

Lors de la séance extraordinaire pendant laquelle le budget et le programme triennal d'immobilisations sont adoptés, la période de questions doit porter exclusivement sur ces deux sujets (CM, article 956).

La période de questions est d'une durée maximale de trente minutes à chaque séance, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a plus de question adressée au conseil.

Les personnes qui résident sur le territoire de la municipalité ou qui sont propriétaires d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur ce territoire ont priorité pour poser une question. S'il reste du temps après que ces personnes aient posé leurs questions, toute autre personne peut poser une question au conseil.

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximale de cinq minutes pour poser une question et une sous-question, après quoi le président peut mettre fin à cette intervention. Toutefois, avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents, le président peut exceptionnellement prolonger la durée de la période de questions ou la durée de la période octroyée à un intervenant, et ce, lorsque certains sujets nécessitent davantage de temps.

Tout membre du public présent désirant poser une question devra :

- a) s'identifier au préalable;
- b) s'adresser au président;
- c) déclarer à qui sa question s'adresse;
- d) ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet; toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle jusqu'à l'expiration de la période de questions;
- e) s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux, disgracieux ou malveillant;
- f) s'en tenir uniquement à des questions de nature publique, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la municipalité.

Le membre du conseil à qui la question a été adressée peut soit y répondre immédiatement, y répondre à une assemblée subséquente ou y répondre par écrit.

Chaque membre du conseil peut, avec la permission du président, compléter la réponse donnée.

Article 8 Pénalités

Toute personne qui agit en contravention du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 200 \$ pour une première infraction et de 400 \$ pour une récidive, ladite amende ne devant en aucun cas être supérieure à 1000 \$. Les frais pour chaque infraction sont en sus.

À défaut de paiement dans le délai imparti par la Cour, le contrevenant sera passible des sanctions prévues au Code de procédure pénale du Québec.

Article 2 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Adopté ce 10^e jour d'août 2026.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Christian Beaulieu, maire

VOIRIE, SERVICES ET URBANISME

2026-161 Autorisation d'achat – 500 tonnes d'abrasif et XTRAGRIP

Il est proposé par Michel Michaud, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité de faire l'acquisition de 500 tonnes d'abrasif auprès de *DCB Sable et gravier* et de traiter celles-ci avec le produit XTRAGRIP.

2026-162 Autorisation de réparation – Chargeur CAT

Il est proposé par David Chassé, appuyé par Michel Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser le remplacement du radiateur du chargeur CAT au montant estimé de 2500\$.

2026-163

Attestation PAVL – Volet entretien du réseau local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 145,823 \$ dans le cadre du *Volet entretien du réseau local* pour l'année civile 2025;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la reddition de comptes a été intégrée au rapport financier exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et que les interventions estivales et hivernales réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées totalisent un montant de 394,165 \$ en frais reconnus comme admissibles;

Pour ces motifs, il est proposé par Mylène Vézina, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Valérien atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale Volet entretien du réseau local.

2026-164

Autorisation d'achat et de travaux et affectation – Thermopompe – Édifice municipal

Gilles St-Pierre déclare son intérêt dans ce dossier et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter.

Il est proposé par Michel Michaud, appuyé par David Chassé et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission d'Équipements C.P.R. Ltée au montant de 17,614.17\$ pour l'achat et l'installation d'un système de thermopompe pour l'édifice municipal, ces travaux étant financés par l'*Excédent accumulé affecté air climatisé* et le TECQ.

LOISIRS ET CULTURE

2026-165

Patinoire – Horaire et équipe de surveillance

Il est proposé par Mario Yockell, appuyé par Mylène Vézina et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Magali Savoie à établir l'horaire de surveillance de la patinoire pour la saison 2026-2027 et d'autoriser Mme Marie-Paule Cimon à procéder à l'embauche de surveillants selon les conditions prévues à l'Annexe C.

2026-166

Modification à l'annexe C – Surveillant de patinoire

Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Mylène Vézina et résolu à l'unanimité d'autoriser les modifications à l'annexe C concernant les conditions pour la fonction de surveillant de patinoire.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE :



2026-167

Appui – Pétition citoyenne e-7344 portant sur l'avenir du transport ferroviaire dans l'Est-du-Québec

ATTENDU QUE le transport ferroviaire constitue un service essentiel pour le développement économique, touristique, social et territorial des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ;

ATTENDU QUE le service ferroviaire de passagers assuré par VIA Rail entre Montréal, Québec et Halifax a vu sa fréquence réduite de moitié en 2012, entraînant une diminution importante de l'accessibilité au transport collectif pour les citoyens de la région ;

ATTENDU QUE les horaires actuels des trains dans les municipalités du Bas-Saint-Laurent sont peu adaptés aux besoins de la population, limitant ainsi l'utilisation du train comme moyen de transport efficace ;

ATTENDU QUE le transport ferroviaire représente une alternative durable à l'automobile et contribue à la réduction des gaz à effet de serre ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valérien reconnaît l'importance de maintenir et d'améliorer les infrastructures et services de transport collectif en région ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mylène Vézina, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil appuie officiellement la pétition citoyenne e-7344 visant l'amélioration du service ferroviaire de passagers dans le Bas-Saint-Laurent ;

QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada et à VIA Rail de rétablir un service ferroviaire quotidien, fiable et accessible pour les citoyens des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise :

- Au député fédéral de Rimouski-La Matapédia, incluant La Mitis, Les Basques et la Neigette ;
- Au ministre des Transports du Canada ;
- À VIA Rail Canada ;
- Ainsi qu'à la MRC de Rimouski-Neigette ;

Adopté avec dispense de lecture.

DIVERS

2026-168 Autorisation de dépenses – Colloque de Zone ADMQ

Il est proposé par Mylène Vézina, appuyé par Christian St-Pierre et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme de 70 \$ pour l'inscription de la directrice générale au colloque de Zone de l'ADMQ, qui se tiendra à Sainte-Flavie le 16 septembre 2026, ainsi que le remboursement des dépenses admissibles engagées dans le cadre de cette activité, conformément à la politique en vigueur.

2026-169 Avis juridique

Il est proposé par Michel Michaud, appuyé par Christian St-Pierre et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire à engager les dépenses nécessaires afin d'obtenir un avis juridique relativement à un dossier relevant de sa fonction.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La levée de la séance est proposée à 20h20 par Michel Michaud et acceptée à l'unanimité.

Magali Savoie, greffière-trésorière adj.

Christian Beaulieu, maire

Je, Christian Beaulieu, maire de la Municipalité de Saint-Valérien, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 10 août 2026, tenue à la salle du conseil, 181, route Centrale, à 19h30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Christian Beaulieu, maire

Date